



TERRITOIRES

// PATRIMOINE



Huit projets de BFC lauréats du Loto du patrimoine

Depuis 2018, chaque année, la Mission Patrimoine dirigée par Stéphane Bern rend publique une liste de bâtiments patrimoniaux susceptibles de bénéficier d'une aide financière pour leur rénovation, en partie basée sur des moyens apportés par la Française des Jeux.



L'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Thorigny-sur-Oreuse, près de Sens, dans l'Yonne, est l'un des huit projets lauréats du Loto du Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté pour 2023.

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et La Française des Jeux (FDJ), a dévoilé, début septembre, les 100 sites départementaux de métropole et d'outre-mer lauréats en 2023 du Loto du Patrimoine. Ils bénéficieront du soutien financier de la sixième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine. Le montant de la dotation de chaque site concerné sera annoncé en fin d'année. Parmi les 100 projets lauréats, 8 se trouvent en Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de :

- château de Bierre-lès-Semur au Val-Larrey, en Côte-d'Or,
- l'église abbatiale Notre-Dame-du-Pré, à Donzy-le-Pré, dans la Nièvre,
- l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Thorigny-sur-Oreuse, dans l'Yonne,

- l'auberge de la Croix Blanche à Châteauneuf, en Saône-et-Loire,
- le temple luthérien d'Allenjoie, dans le Doubs,
- le lavoir-abreuvoir de Cressia, dans le Jura,
- l'église Saint-Symphorien à Marnay, en Haute-Saône,
- le Fort de la Justice à Belfort, dans le Territoire de Belfort.

Plus de 125 millions d'euros récoltés

C'est en 2017 qu'Emmanuel Macron a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. C'est de cette initiative qu'est né le Loto du Patrimoine, dont le produit est attribué à la Fondation du patrimoine. Un part-

nariat a été établi entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, pour organiser cette opération originale. Elle a suscité dès son lancement l'engouement des Français : plus de 5 500 sites en péril ont été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine. Depuis son lancement en 2018, le Loto a apporté plus de 125 millions d'euros à la Mission Patrimoine. FDJ propose une nouvelle édition du jeu à gratter Illiko Mission Patrimoine. Décliné en trois versions, le ticket est construit autour de six jeux et d'un jeu bonus, et met en avant 18 sites emblématiques des régions sélectionnés par la Mission Bern en 2023. Vendu 15 euros, il permettra aux joueurs de remporter

jusqu'à 1,5 million euros. Le montant du prélèvement sur les mises revenant normalement à l'État, soit 1,83 euro par ticket acheté, sera reversé à la Fondation du patrimoine. L'appel à projets 2024 est déjà ouvert sur le site missionbern.fr/signaler-un-site. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année. Pour candidater à l'édition 2024 des sites emblématiques de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 25 novembre 2023. Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2024 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 29 février 2024.

Berty Robert, avec communiqué

// POUVOIR D'ACHAT



La MSA Bourgogne et le Crédit Agricole en soutien

L'organisme de protection sociale des agriculteurs et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne se sont unis au sein d'une convention signée à Dijon pour proposer un dispositif de soutien au pouvoir d'achat.

Le 12 septembre, la MSA Bourgogne et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne, Haute-Marne et Aube) ont signé à Dijon une convention de partenariat. L'objectif est de soutenir économiquement les assurés agricoles aux revenus modestes, en donnant un coup de pouce à leur pouvoir d'achat. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale de la MSA Bourgogne, consciente des difficultés économiques et sociales liées au contexte actuel. L'organisme souhaite ainsi, en partenariat avec le Crédit Agricole, exprimer sa solidarité auprès des plus modestes. La convention signée le 12 septembre comprend aussi le soutien de Crédit Agricole Payment Services et de Mooncard (un dispositif de carte d'entreprise qui permet de régler toutes les dépenses professionnelles sans saisir de notes de frais). La signature s'est faite en présence de Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Emmanuel Vey, son directeur général, Renaud Chaumier, directeur général adjoint et Sébastien Reyes, directeur Processus services clients et filière immobilière. Pour la MSA Bourgogne, étaient présents le président Dominique

Bossong, Armelle Rutkowski, la directrice générale, Alain Lagneau, directeur Solidarité, Proximité et Territoires et Marjorie Villeneuve, directrice comptable et financière. Jonathan Oboeuf représentait, pour sa part Crédit Agricole Payment Services.

Une aide de 150 euros

Grâce à cette action « coup de pouce » novatrice, les assurés agricoles des départements bourguignons les plus touchés par la crise pourront être soutenus et accompagnés. Ils pourront bénéficier d'une aide individuelle exceptionnelle de 150 euros, sous la forme d'une carte bancaire prépayée. Ce type de support offre une grande souplesse d'utilisation dans la plupart des commerces de proximité acceptant la carte bancaire. Cette coopération est la première action conjointe des deux parties en matière de solidarité. D'autres projets sont à l'étude dans le domaine des solidarités, de la santé, de l'offre de soins sur les territoires, du bien vieillir, notamment sur l'habitat des seniors, en vue d'une concrétisation dans les prochaines années.

Berty Robert, avec communiqué

// PLAN D'ALIMENTATION TERRITORIAL



Un calendrier défini

Le 6 septembre, à Varennes-Vauzelles, la commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est réunie afin de poursuivre l'élaboration de son plan d'actions pour développer le Plan alimentaire territorial (PAT).

La commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est regoupée une nouvelle fois le 6 septembre à Varennes-Vauzelles, afin de préciser le calendrier d'actions pour le développement du Plan alimentaire territorial (PAT). L'occasion de présenter un nouveau projet avant d'aborder les grands axes du plan d'action du PAT Pays Val de Loire Nivernais.

Cet outil de médiation a pour objectif de sensibiliser à l'alimentation saine et durable un public jeune, précaire et ainsi que celui des centres sociaux. Marie Roux, cheffe de projet alimentation/PAT au sein du Pays Val de Loire Nivernais, stipule également que « cet outil est un projet de cuisine mobile qui servira aussi à la promotion des produits locaux et des PAT ». Il sera développé avec les étudiants de l'ESAAB (Établissement supérieur d'art appliqué de Bourgogne) et de l'ISAT.

Les acteurs qui pourront en bénéficier seront les centres sociaux, les communes, les associations caritatives, les associations de cuisiniers, les producteurs, les associations de consommateurs ou encore de parents d'élèves. Pour y prétendre, il faudra remplir certaines conditions : être sur le territoire Pays Val de Loire Nivernais, présenter au moins un produit local, faire de la prévention nutritionnelle. « Un groupe de travail sera mis en place afin de définir plus spécifiquement cet outil de cuisine mobile en lien avec les étudiants de

l'ESAAB, rappelle Marie Roux. Il sera composé de toutes les structures, futures utilisatrices, qui veulent s'investir dans le projet ».

Mettre un cadre

Marie Roux insiste : « le Pays Val de Loire Nivernais souhaiterait mettre en place un cadre précis via l'établissement d'une Charte destinée aux partenaires ». Celle-ci mettrait noir sur blanc les valeurs des projets en lien direct avec celles du PAT, tout en accentuant la collaboration avec les acteurs de l'alimentation du territoire afin de

faciliter le travail collectif. Pour ce pan, le prochain rendez-vous est pris pour novembre, avec la finalisation, la priorisation et la validation du plan d'action qui sera suivi par la validation de ladite charte en décembre lors du passage devant la commission du Comité de Pays.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : contact@valdeloirenivernais.fr ou 03 86 21 20 69.



La commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais s'est réunie le 6 septembre.

Marie Roux